

**Association du personnel de la Ville, de la Communauté de
Communes,
du CCAS de Pont-Audemer et de la Communauté de Communes
de Pont-Audemer Val de Risle
Compte-rendu du mercredi 9 novembre 2022**

Présents : Beaugendre Muriel, Coignard Didier, Corbon Brigitte, Costandi Isabelle, Delamare Michel, Delaperelle Nicole, Deshayes Hubert, Girodon Sophie, Lecarpentier Martine, Lucas Myriam, Métayer André, Pottier Marie-Claire.

Absents excusés : Blaise Lucienne, Lemercier Colette, Terrasse Sylvie

TRES IMPORTANT : Pour celles et ceux qui ont choisi un bon d'achat comme cadeau de Noël, nous vous rappelons D'ALLER UNIQUEMENT CHEZ LES COMMERCANTS QUI SONT SUR LA LISTE. QUI VOUS EST REMISE AVEC VOTRE BON, ne pas aller chez Décathlon. Pour les amateurs de chasse, nous allons demander à la boutique « Chasse et Pêche » qui se trouve rue des Carmes, pour les amateurs d'autres sports, il y a Sport 2000.

Les dossiers pour chèques ANCV 2023 sont disponibles auprès d'Isabelle.

Arbre de Noël : Samedi 10 décembre. Ci-joint le coupon réponse pour y assister.

Ouverture de la salle à 13h30. Distribution à partir de 14 h. suivie des animations (lire dans le bulletin ci-joint)

Pour les adultes : pot d'amitié et récupération des cadeaux à partir de 17 h.

Les adhérents ne venant pas récupéreront les jouets et cadeaux début janvier.

Cotisations pour l'année 2023 : 26€ adhérents en activité, 30€ pour les retraités

Vous pouvez déjà donner votre chèque, il ne sera encaissé que fin janvier 2023 mais cela pourra éviter des oublis.

Vous pouvez commander des parfums et des chocolats jusqu'au 17 novembre 2022

Commandes en cours : huitres – saumons – truite – macarons – bûches, vin et champagne.

RECTIFICATIF : en ce qui concerne les huitres n°2 en panier de 50, le pris est de 24€ et non 23€. Toutes nos excuses pour cette erreur.

Pour les sorties, nous réservons et payons plusieurs mois à l'avance. Une semaine avant le départ, vous recevez le rappel des horaires. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas annuler votre participation au dernier moment. Aussi, si vous ne souhaitez ou ne pouvez plus venir, il vous faudra trouver des remplaçants ou donner un certificat médical. Merci pour votre compréhension.

Nous rappelons que l'adhésion d'un adhérent s'arrête au jour du décès. L'Association, en plus d'une composition florale, verse une allocation de 350€. Il est évident qu'il ne pourra donc pas être réclamé le cadeau de fin d'année.

Prochaine réunion le 14 décembre 2022